Radio Courtoisie: antenne non renouvelée à Caen, Chartres, Cherbourg, Le Havre et Le Mans

04/01/2018 à 10h00

Six mois après le départ d'Henry de Lesquen, Radio Courtoisie subit encore les conséquences de sa présidence. A la suite des 25 000 euros d'amende infligés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour quatre émissions du lundi soir d'Henry de Lesquen placées sous sa seule autorité, un coup plus fort encore est porté à notre antenne.

Cette fois c'est le CTA de Caen (Comité Territorial de l'Audiovisuel de Caen, branche du CSA) qui a prononcé le non renouvellement de nos antennes de Caen, Chartres, Cherbourg, Le Havre et Le Mans. Là encore, les funestes provocations de l'ancien président de Radio Courtoisie constituent le motif de cette décision arbitraire, qui, à partir du 3 décembre 2018, pourrait priver de leur radio nos auditeurs de Chartres et de Normandie. Il est déplorable de voir que ce que Jean Ferré avait si patiemment et intelligemment bâti soit ainsi mis en péril à cause des caprices d'un président qui avait confondu son compte Twitter avec le micro de notre radio.

Plus grave encore, nous devons actuellement affronter une assignation en justice lancée par deux de ses intimes – Pierre-Marie Guastavino et Bernard Mazin, respectivement secrétaire général et trésorier du Carrefour de l'Horloge, dont le président n'est autre que… Henry de Lesquen ! Leur objectif est de remettre en question le conseil d'administration et l'Assemblée générale qui avaient débouché sur l'éviction d'Henry de Lesquen. Par cette procédure, ils

prétendent faire valider par le tribunal le coup de force d'Henry de Lesquen qui, au mépris du vote négatif du conseil d'administration, a tenté de nommer, juste avant l'assemblée générale, de nouveaux membres actifs dont il escomptait le soutien pour être reconduit à la tête de l 'association. Une audience a eu lieu le 5 décembre et notre avocat, Me Vincensini, a brillamment démontré que cette attaque était cousue de fil blanc. Le jugement ne sera toutefois rendu que le 6 mars.

D'ici là, nous devons mettre toute notre énergie au service de notre radio. Et notamment faire face aux condamnations du CSA. Nous avons déposé un premier recours devant le Conseil d'Etat pour les 25000 euros d'amende. Et nous allons déposer un recours devant le CSA pour la suspension des antennes hors Paris. Ainsi que je l'ai dit au déjeuner d'anniversaire de Radio Courtoisie, le 3
décembre, nous sommes déterminés à faire face. Et me revient en mémoire un chant vendéen que j'avais retenu des camps d'Action française, où j'ai appris la politique :
– « Les bleus sont là, le canon gronde, dites les gars, avez-vous peur? »
– « Non, nous n'avons pas peur. »

Dominique Paoli-Latil

Présidente de Radio Courtoisie

Communiqué